

Un petit sou, s'il vous plaît

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1915)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 15 mai 1915 : Le village du président (V. F.). — Encore les cafignons. — L'obsession (J. M.). — Ao sinmetiro (Octave Cham-baz). — « Valaisanneries » du Conteur (Maurice Gab-bud). — Echos du passé.

LE VILLAGE DU PRÉSIDENT

LE territoire de Baulmes est considérable, dit l'excellent *Dictionnaire historique* que publie M. le professeur Eug. Mottaz, sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. Il comprend une partie du plateau vaudois, les pentes septentrionales du Sa-tet et tout le vallon de la Baumine. Il renferme d'immenses forêts, des pâturages importants, des campagnes fertiles et même quelques vignes. Baulmes est une des plus grandes localités vaudoises du pied du Jura, dans un site charmant, d'où la vue s'étend sur tout le plateau et les Alpes. Sa population est d'environ 1200 âmes.

On a trouvé dans une grotte au-dessus du vil-lage, appelée la « Cave à Barbareau », des restes de foyers, des poteries, des bois de cerf travaillés, des instruments en pierre polie.

En 652, Baulmes possédait déjà un couvent, le prieuré de Sainte-Marie, avec une église désignée tantôt sous ce nom, tantôt sous celui de Saint-Michel. La tradition a conservé le souve-nir de l'emplacement de ce monastère. Il était en Saint-André, au-dessus d'un mont couvert de sapins, où il arrive de rencontrer encore des vestiges de ses ruines. Outre l'église du prieuré, il y avait une église paroissiale dédiée à Saint-Pierre, et mentionnée déjà en 1228. A la réfor-mation, imposée aux habitants en janvier 1537, les biens des religieux furent confisqués par le gouvernement bernois. Le commissaire Augs-bourger acheta l'église Sainte-Marie et, au grand scandale de la population, la transforma en grange et étables.

Quelques années plus tard, le 2 juin 1549, on joua à Baulmes, en présence d'un nombre con-sidérable de spectateurs, une pièce dramatique à treize personnages : *Chrétienté qui estoit ma-lade*. C'était une satire de l'Eglise romaine. Le spectacle dura de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et la jeunesse du village y déploya, paraît-il, une grande magnificence.

LL. EE. respectèrent cependant les droits de la commune et ses propriétés. Sous le contrôle méticuleux du bailli d'Yverdon, les bourgeois purent gérer librement leur domaine déjà grand, l'arrondissant constamment d'enclaves apparte-nant à des particuliers. En 1749, la commune était propriétaire de 819 poses de « bois noir », outre les broussailles, rapilles et rocailles. La grande préoccupation, de 1564 à 1783, fut un interminable procès contre la commune de Ste-Croix, à propos de la forêt de la Joux et de la Limasse. Baulmes obtint finalement gain de cause. Toutefois, un décret de 1864 détacha du territoire de la commune une étendue assez con-sidérable de cette forêt, et des pâturages avoisin-ants, et les joignit au territoire de Ste-Croix.

La révolution de 1798 ne gagna pas les Bau-merans. Au premier signal d'alarme de LL. EE., 86 de leurs miliciens prêtèrent le serment de fidélité, le 10 janvier, à Yverdon. Quatre jours plus tard, une délégation attesta au seigneur bailli la loyauté des sentiments de tous « senti-ments qui ne varieront jamais ». Lorsque Baul-mes fut invité à livrer 9500 florins pour l'emprunt Ménard, il refusa nettement. L'arbre de liberté fut abattu ; la cocarde verte foulée aux pieds et remplacée par les couleurs bernoises. Envoyé à Baulmes pour rallier les esprits, le commis-saire du nouveau gouvernement, Auberjonois, trouva une population acclamant le régime ber-nois et préférant, s'il le fallait, devenir française plutôt que « lausannoise ». La contre-révolution qui, de ce côté-ci du pays, avait pris son mot d'ordre à Ste-Croix, désarma cependant après la chute de Berne et le combat de Vugelles (4 mars 1798). La dernière manifestation des réactionnaires fut la destruction d'un arbre de liberté dans la nuit du 23 au 24 janvier 1801, date anniversaire de l'émancipation du Pays de Vaud.

En 1813, une brave villageoise, Antoinette Dériaz, osa frapper de sa bêche un maraudeur de l'armée autrichienne. Cette témérité faillit compromettre l'existence du village : on pointa un canon contre Baulmes et on menaça de l'in-cendier.

Baulmes était connu au moyen âge par le tis-sage des draps, industrie qui fut surtout floris-sante au xiv^e siècle. Les fabricants marquaient leur étoffe d'une aile de saint Michel et d'une crosse. Cette marque étant tombée en désué-tude, il en résulta un dommage pour l'industrie et pour la localité. Une supplique fut adressée à Jean-Louis de Savoie pour lui demander la permission de la reprendre. Un acte de 1464, portant le sceau du prince et de l'abbaye de Payerne, de qui dépendait le prieuré de Baul-mes, accorda aux bourgeois et habitants le droit exclusif d'employer comme marque « l'aile de saint Michel avec la croix pastorale ». Les in-fractions étaient punies d'une amende de 100 livres (3000 francs).

Autre industrie disparue, la vipérierie. Elle fut florissante à Baulmes, au xviii^e siècle. On sait que la vipère était employée jadis en méde-cine. Le corps servait à faire un bouillon réputé fortifiant, et dont il est parlé dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille ; il entraînait aussi dans la thériaque. La tête de vipère, séchée et sus-pendue au cou des enfants, passait pour les pré-server des convulsions.

Le particulier de Baulmes qui avait la vipérierie, raconte le docteur Levade, prenait les vipères dans ses mains, pour les enfermer dans des boîtes qu'il expédiait à diverses parties du pays. Un jour ce-pendant, il risqua d'être la victime de son impru-dence. En voulant faire voir à mon père combien peu il craignait ces reptiles, il porta une vipère dans sa bouche, mais elle le mordit à la langue, et sans les prompts secours que mon père lui admi-nistra, il aurait péri infailliblement. Sa langue, qui s'était rapidement enflée, menaçait de l'étouffer.

Mais la principale industrie fut longtemps

celle du bois, ainsi que le montrent les diverses scieries de Baulmes. Il y a une vingtaine d'an-nées, une usine de chaux et ciment a été fondée tout près du large dévaloir, visible de tout loin et connu sous le nom de Rapilles de Baulmes. Cette fabrique s'est grandement développée et occupe en moyenne 150 ouvriers.

Le xix^e siècle a été marqué à Baulmes par di-verses autres constructions et entreprises d'uti-lité générale. En 1837 et 1838, on édifia la mai-son d'école ; dès 1853 à aujourd'hui, la com-mune établit le beau réseau de ses routes de montagnes, qui ont donné une plus-value con-sidérable à ses grandes forêts, source essentielle de ses revenus ; en 1859, on assainit une vaste étendue de marais, devenus dès lors des jardins maraîchers ; en 1867, on organisa le service des eaux ; en 1870, l'église fut restaurée, dotée d'un orgue et, en 1891, d'une belle sonnerie de clo-ches ; en 1892 et 1893, on vit construire le che-min de fer Yverdon-Ste-Croix, qui amena une grande recrudescence d'activité dans la contrée ; en 1900 enfin, la commune bâtit un bel hôtel-de-ville.

Cet édifice possède une salle de spectacle pou-vant contenir cinq cents personnes. C'est là que, le 4 mai 1915, eut lieu, en l'honneur de M. Albert Perusset, enfant de Baulmes, élu l'avant-veille à la charge de président du Grand Conseil, une de ces fêtes comme seule peut les organiser une localité qui ne perçoit pas d'im-pôt communal et répartit entre ses bourgeois une part notable de ses richesses.

V. F.

Encore les cafignons.

Le *Conteur* a parlé dernièrement des « cafi-gnons », ainsi que s'appellent les pantouffles à la Chaux-de-Fonds. Notre aimable collabora-teur, M. L. Mogeon, s'est livré à ce propos à des recherches dont il veut bien nous communiquer le résultat. Elles confirment que « cafignon » est d'excellente souche française et qu'il eut diver-ses variantes : « escafignon, escafillon », etc.

On peut rapprocher de ces mots d'autres ter-mes vieillis, tels que « escafe », qui est le coup de pied qu'on donne à la balle ou à la paume pour la renvoyer. « Escafer » désignait l'action de lancer ainsi la balle.

Ajoutons qu'à Ouchy on appelle le remous : « la recafe ». Enfin, dans notre patois, on dit pour rire à gorge déployée : « recafâ » ou « re-cafalâ » ; mais ces mots nous éloignent passa-blement des babouches chaux-de-fonnières.

Un petit sou, s'il vous plaît. — Une petite mendiante, d'une voix lamentable :

— La charité, s'il vous plaît ! Maman est veuve, nous sommes cinq enfants, il n'y a pas de pain chez nous. La charité, s'il vous plaît !

Le passant, après avoir donné deux sous :

— Et qu'est-ce qu'il fait ton papa, ma mi-gnonne ?

— Il est m'nusier, m'sieu.